



DEVENIR CAUTION DONNEE SUR BAIL COMMERCIAL APRES DISSOLUTION AMIABLE

Par **DOM93**, le **31/01/2019** à **18:36**

BONJOUR

J AI CEDE LE FONDS DE COMMERCE DETENUE PAR MA SARL

dans l acte de cession, L ENTREPRISE S EST PORTEE CAUTION DU NOUVEAU LOCATAIRE PENDANT 3 MOIS. JE SUIS EN TRAIN DE DISSOUDRE A L AMIABLE MA SARL.

EN CAS DE DEFAILLANCE DU LOCATAIRE, LE propriétaire peut il se retourner contre moi gérante et liquidatrice, même si la société n'existe plus ??

merci

Dominique